


LÉGENDE

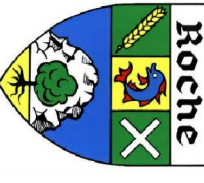
Zonage d'assainissement des Eaux Usées:

-  Secteur Urbain ou à Urbaniser classé en zone d'assainissement Collectif
 -  Ensemble du territoire classé en zone d'assainissement Non Collectif
- Les habitations qui ne sont pas classées en Assainissement Collectif mais qui sont déjà raccordées au réseau collectif de collecte des Eaux Usées, devront le rester.
- Assainissement collectif:**
 -  Réseau collectif de collecte des Eaux Usées (réparatif et unitaire)

Zonage du PLU (simplifié):

-  Zones Urbaines présentes ou à venir

Maire d'Ouvrage


Maire de Roche
75, 38090 Roche
Tél : 04 74 92 72 90
Fax : 04 74 92 78 97
Courriel: accueil@rochedd.fr

Bureau d'Etudes


Grand Ouest - Qualit' - Ingénierie - Régulation -
Etudes
Chambre de Commerce et d'Industrie
11, rue de la République - Parc des Sables
Tél. 02 29 62 50 00 - Fax 02 29 62 50 01
Courriel: contact@ozidp.com

Département de l'Isère

Commune de Roche

Zonage d'Assainissement

Phase 2: Plans de zonage

N°	Date	Objet	Statut
1	27.04.17	Élaboration du plan de zonage	L.D.
2	30.09.16	Remplacement de l'ancien plan de zonage	L.D.
3	18.07.16	Adoption du plan de zonage	C.M.
4	20.03.16	Adoption du plan de zonage	C.M.

ZA

Plan de Zonage d'Assainissement des Eaux Usées

3.1

